

**Forum régional de l’Eau – Région Sud – 22 Octobre 2019**

Table ronde « Eau et Adaptation au changement climatique »

1. Quelle perception avez-vous de l’évolution future de la ressource en eau dans notre région ?

Nous sommes aujourd’hui très inquiets de l’évolution future de la disponibilité de la ressource en eau dans notre région, et plus particulièrement de celle qu’on daignera bien laisser à nos cours d’eau, qu’ils soient méditerranéens ou montagnards.

Cette inquiétude elle s’explique déjà par l’évolution **actuelle** de la disponibilité de la ressource en eau que l’on constate sur notre territoire régional. Cela fait déjà un certain nombre d’années que les effets du changement climatique sur notre climat et les spécificités montagnarde et méditerranéenne de nos cours d’eau se font ressentir et que nos pêcheurs, véritables **sentinelles environnementales**, constatent quotidiennement.

En témoigne encore l’année que nous venons de passer et qui n’est pas encore finie pour autant…

Au moment de l’ouverture de la pêche à la Truite au mois de Mars, les pêcheurs ont pu apprécier des niveaux d’eau bien trop importants pour un mois de Mars en région montagnarde. Si elle a peut-être permis une belle ouverture, les pêcheurs ne s’en sont pas pour autant ravis parce qu’ils étaient pertinemment conscients que cela était dû à une fonte de neige trop précoce en altitude et que cela aurait des effets indéniables sur la disponibilité de la ressource en eau en période estivale là où logiquement les territoires alpins s’en sortent mieux que les territoires littoraux. Ce qui n’a pas manqué de se produire effectivement.

De la même manière, nous constatons bien évidemment sur le terrain que nos cours d’eaux méditerranéens subissent des étiages de plus en plus sévères, qui arrivent de plus en plus tôt et se prolongent de plus en plus tard.

Pour autant, nous ne devons pas oublier que le changement climatique n’est pas le seul responsable de cette situation hydrologique en région Provence Alpes Côte d’Azur. Ces effets sont notamment accentués par des prélèvements d’eau de plus en plus conséquents, notamment du monde agricole (irrigation des oliviers, de la vigne, des lavandes etc.) qui nous montre là encore que nous devons revoir entièrement notre système de gestion partagée de la ressource en eau, y compris nos modèles agricoles.

Aujourd’hui, 22 Octobre 2019 :

* le Réal de Jouques, le Fauge ainsi que la partie aval de l’Huveaune **sont encore placés en crise sécheresse** dans les Bouches-du-Rhône ;
* de nombreux cours d’eau sont également encore placés en **alerte renforcée dans 4 des 6 départements que compte la région**, c’est le cas notamment du Lez, de l’Aygues, de l’Ouvèze, de la Nesque, du Calavon, du Sud Lubéron, du Drac gapençais, du Buëch ou encore du Largue…

Mais là encore, ces arrêtés préfectoraux de gestion de la sécheresse sont loin de représenter l’étendue des conséquences de la sécheresse sur nos milieux aquatiques car la pression de certains enjeux est tellement forte que les mesures prises sont loin d’être parfois suffisantes par rapport à l’état des cours d’eau.

C’est le cas notamment dans le Vaucluse, comment peut-on expliquer que le Lez ne soit classé qu’en alerte renforcée alors que l’état du cours d’eau est tel qu’une **interdiction de pêche a été prise fin Août (interdiction qui a été prorogée sur la partie en 2nde catégorie piscicole jusqu’au 3 Novembre).** La même question se pose sur la Gourdoulière (incluse dans le secteur du Lez), classée 1ère catégorie piscicole de grand intérêt et en gestion piscicole patrimoniale du fait des belles populations de Truites qu’elle présente, notamment dans la partie classée en réserve de pêche temporaire. Après la sécheresse de 2017, celle de 2019 a encore eu plus d’effets sur ces populations de Truites, nécessitant la réalisation de **pêches de sauvetage** de la FD de Vaucluse pour pérenniser ces stocks placés en réserve.

Des pêches de sauvetage ont également dû être réalisées sur la Nesque par la FD de Vaucluse, alors même qu’elle n’est placée qu’en alerte renforcée et que **c’est la 1ère fois qu’elle connait des assecs.**

Ainsi, nous nous trouvons de plus en plus confrontés à des **assecs de cours d’eau dans des endroits qui n’ont jamais connu d’assecs auparavant** (la Nesque est un exemple mais ce n’est pas le seul, c’est également notamment le cas **d’affluents du Verdon** dans les Alpes de Haute Provence). A répétitions, on risque de se trouver confronter à des glissements biotypologiques de nos populations piscicoles et donc à une banalisation de la richesse de notre patrimoine aquatique. C’est d’ailleurs vrai pour les populations piscicoles comme pour les macro-invertébrés aquatiques. **Des espèces endémiques au bassin versant de l’Argens ont par exemple déjà disparues.** Et cette banalisation de la richesse en macro-invertébrés aquatique est également déjà en cours et mise en évidence par de nombreuses études menées, entre autres, par la Maison Régionale de l’Eau dans les territoires alpins. Attestant d’une augmentation de la température de l’eau, d’un changement de l’hydrologie et de modifications irréversibles de la biodiversité aquatique.

Malgré tout, une partie de notre biodiversité aquatique a déjà su s’adapter : dans les cours d’eau méditerranéens aux étiages sévères, les populations piscicoles par exemple savent migrer vers les têtes de bassin, vers des **zones refuge** (mais là encore faut-il qu’on leur laisse cette possibilité là et que les connexions soient rendues possibles entre ces différents cours d’eau) ; dans d’autres cas certaines espèces ont su s’adapter à une augmentation de la température de l’eau par exemple **mais jusqu’où seront-elles capables de faire preuve de résilience si nous ne changeons pas en profondeur nos modes de vie ?**

Il est important que ces changements là se fassent via l’aménagement de notre territoire, **c’est la clé de voûte de notre adaptation au changement climatique**. Nous avons pour cela le SRADDET en région Provence Alpes Côte d’Azur, le SOURSE et la Charte régionale de l’eau qui en a découlé. Nous avons assisté avec intérêt aux différents ateliers de révision de cette charte et malheureusement ce que nous avons pu constater c’est une sous-représentation de l’intérêt d’une préservation de nos milieux aquatiques, au-delà même de ce qu’ils peuvent nous apporter directement (eau potable, agriculture), c’est-à-dire comme patrimoine commun de la nation, biodiversité exceptionnelle, paysages et cadre de vie emblématiques et au-delà de tout çà indirectement tourisme…

Nous nous posons également des questions sur la pertinence d’une révision de cette charte sans suivi de la 1ère et sans mise à jour du diagnostic du SOURSE qui a été fait il y a maintenant plus de 10 ans…

Dans les exemples que je vous ai cités, vous avez pu apprécier que notre réseau associatif sait prendre des mesures de restriction ou d’interdiction de la pêche lorsque la situation hydrologique d’un cours d’eau devient critique pour la vie de nos populations piscicoles. **Mais il faut savoir que ce n’est pas sans conséquence pour notre loisir (pertes de ventes de carte de pêche, mise à mal du fonctionnement de nos AAPPMA et donc par ricoché de tout notre réseau associatif etc.).**

Or, l’Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques représente **plus de 62 000 pêcheurs** répartis dans **132 AAPPMA** regroupées en **6 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques**. Le loisir pêche en eau douce représente ainsi un **poids économique** de plus de **50 Millions d’euros** en région Provence Alpes Côte d’Azur **qui risque d’être impacté par les décisions qui seront prises à la fois en termes de gestion quantitative de la ressource en eau, d’adaptation au changement climatique mais aussi de gestion qualitative de la ressource en eau, tout étant intimement lié.**

Aussi, à l’heure de la GEMAPI, du décret Giraud, de l’arrêté cadre régional sécheresse… Nous nous posons beaucoup de questions et craignons véritablement pour la préservation de nos milieux aquatiques, au-delà même de la préservation de notre loisir…

Et c’est pour toutes ces raisons que nous profitons de l’invitation à cette table ronde, pour appeler de nos vœux une **réelle efficience** entre les discours tenus et les actions entreprises car pour nous il en va de notre avenir, à nous pêcheurs bien sûr, mais aussi à tous.

1. Les acteurs de votre secteur économique sont-ils déjà prêts à s’adapter aux contraintes du changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, seul levier pour limiter l’ampleur du bouleversement, ou identifiez-vous des freins majeurs ?

Les pêcheurs sont par nature **contraints et forcés dans tous les cas de s’adapter** puisqu’ils sont **dépendants** de cette ressource pour effectuer leur loisir dans de bonnes conditions : mise en place de réserves temporaires de pêche – repeuplements ou soutiens aux populations piscicoles après assecs sous certaines conditions – pêches de sauvegarde avec tous les risques que cela comporte – développement du loisir pêche dans les plans d’eau – diversification de l’offre de pêche etc.

Par ailleurs, les FD et leurs AAPPMA mettent en place un tas d’actions pour **permettre aux populations piscicoles de s’adapter aux contraintes du changement climatique** : reconnexions des affluents aux cours d’eau ou fleuves principaux, restauration et diversification d’habitats, préservation de certains milieux comme les réservoirs biologiques, les adoux…

Enfin, nous prônons **une gestion économe de l’eau** et nous relayons à notre réseau **les mesures de restriction applicables en période de sécheresse** afin de garantir la meilleure sobriété possible. Quant à la réduction des gaz à effets de serre, cela relève plus là encore d’une conscience environnementale de nos pêcheurs directement.